26/11/2008 - Vie des barreaux

Election du bâtonnier de Paris : entretien avec Jean Castelain



Les élections du prochain bâtonnier de l'Ordre de Paris auront lieu les 9 et 10 décembre prochains. En attendant l'échéance, actuEL-avocat.fr propose une interview des 7 candidats au dauphinat. C'est au tour de Jean Castelain de nous exposer les raisons de sa candidature et de nous présenter les grandes lignes de son programme.

actuEL-avocat.fr - Présentez-vous
Jean Castelain - J'ai 51 ans et 30 ans de barre puisque j'ai prêté serment en 1978. Je suis spécialisé en propriété intellectuelle, médias, télévision, musique et Internet et associé gérant du cabinet Granrut. Notre cabinet compte 47 avocats et intervient tant en conseil qu'en contentieux. Son développement a été important ces dernières années avec notamment un partenariat international fort. Je suis un avocat qui conseille et qui plaide. Je suis docteur en Droit et j'ai été secrétaire de la Conférence. En tant que membre du Conseil de l'Ordre, j'ai mis en place -et c'est toujours en vigueur aujourd'hui- le système pour l'AJ de volontariat et de choix des domaines d'activité. J'ai dirigé la commission de Déontologie de l'Ordre et ai ensuite été élu membre du CNB où je me suis occupé de la commission des Règles et Usages au sein de laquelle j'ai procédé notamment à l'écriture de certains articles de RIN concernant la communication des pièces et des écritures par voie électronique. J'ai été ensuite, pendant de nombreuses années, membre du comité d'éthique que j'ai quitté au moment où j'ai pris la décision de me présenter au bâtonnat.

actuEL-avocat.fr - Pourquoi vous présentez-vous ?
J.C - Il serait inexact de dire qu'il n'y a pas dans toute candidature à une élection une ambition personnelle. En même temps, l'engagement personnel rejoint l'ambition de ce que l'on a envie de faire pour son barreau. C'est ainsi que, comme j'ai fait concrètement avancer les choses pour le barreau de Paris ou au sein du CNB, j'ai également envie d'œuvrer en tant que bâtonnier pour moderniser le barreau de Paris, en changer la gouvernance pour la rendre plus efficiente.

actuEL-avocat.fr - Pourquoi un ticket avec Jean-Yves Le Borgne ?
J.C - L'idée de ce ticket nous est venue tout naturellement de deux constats. Le premier constat est que les tâches que la loi et les textes réglementaires confient au bâtonnier sont en pratique impossibles à assumer seul.(…) Cela implique que l'Ordre puisse avoir à sa tête un bâtonnier et un vice-bâtonnier, comme et c'est le deuxième constat, le font d'autres barreaux d'Europe. L'idée d'avoir à la barre un commandant et un commandant en second permet d'avoir une gouvernance plus démocratique puisqu'il s'agit d'une délégation consacrée par le vote des avocats. Donc, plus de modernité, une substituabilité, une délégation, une transparence, le tout dans la démocratie…

actuEL-avocat.fr - Quel est votre programme ?
J.C - Le bâtonnier préside le Conseil de l'Ordre. Si on veut un conseil de l'Ordre plus performant, il faut en moderniser les méthodes et les règles de fonctionnement. Il y a plusieurs propositions. La première consiste à faire certifier l'Ordre à la norme ISO pour une meilleure lisibilité et traçabilité du traitement des dossiers. J'ajoute que cette proposition est faite en connaissance de cause puisque le cabinet Granrut a été certifié ISO 9001 en 2008. J'ai donc une idée bien précise de ce que signifie exactement en termes d'efficacité et d'amélioration la certification. La deuxième proposition, c'est d'indemniser 3 des 42 membres du conseil : les secrétaires des commissions de Déontologie et Financière ainsi que le secrétaire du Conseil qui sont 3 élus se consacrant pratiquement à temps complet aux tâches qui leur sont confiées. Je pense qu'il faut leur fournir les moyens d'exercer pleinement leur mission pour un coût d'environ 60 000 euros par an par élu, soit un coût total de 180 000 euros ce qui, rapporté au budget de l'Ordre reste extrêmement raisonnable.
Enfin, j'ai proposé qu'on supprime l'élection de confirmation du bâtonnier. D'abord elle représente un coût pour l'Ordre non négligeable et ensuite elle n'a pas de sens puisqu'il n'y a qu'un seul candidat.

actuEL-avocat.fr - Oui, mais que proposez-vous pour les avocats ?
J.C - J'ai formulé des propositions économiques innovantes et très concrètes, clivantes par rapport à mes concurrents. La première consiste à négocier avec les pouvoirs publics pour permettre la déductibilité fiscale pour les particuliers des honoraires versés à leur avocat. Elle a pour objet de simplifier l'accès au droit des gens qui ne sont pas éligibles à l'AJ mais pour lesquels les honoraires de l'avocat constituent une charge telle qu'il est difficile pour eux d'y faire face. Deuxième proposition importante, l'idée de la création d'un chèque-avocat. C'est le moyen pour les entreprises de prendre en charge le paiement d'une consultation d'avocat par un salarié. Cette disposition s'inscrit dans le Plan d'Aide aux Employés (PAE). Ce dispositif simplifie l'accès à l'avocat, sécurise le justiciable et apporte des solutions à l'entreprise quand celle-ci ne peut y répondre de manière interne.

actuEL-avocat.fr - Comment comptez-vous vous y prendre ?
J.C - En ce qui concerne la déductibilité fiscale, c'est extrêmement simple, cela doit faire l'objet d'une concertation avec le CNB et les pouvoirs publics. Les avocats réclament depuis 15 ans la diminution du taux de TVA pour les particuliers et le gouvernement leur répond que ce n'est pas possible car cela relève d'une décision de Bruxelles. Très bien. Sortons de la logique de la TVA et rentrons dans la logique de l'IRPP. L'IRPP ne dépend pas de Bruxelles mais de Bercy. On peut imaginer que cette mesure soit limitativement énumérée dans des domaines particuliers (famille,

A lire également

Charles Nicolas élu bâtonnier de Guadeloupe
mouvements

Election du bâtonnier de Paris : entretien avec Jean-Marc Delas
à la Une

Election du bâtonnier de Paris : entretien avec le candidat Vincent Asselineau
à la Une

Barreau de Dijon : Arnaud Brultet, nouveau bâtonnier
à la Une

Elections du bâtonnier de Paris : entretien avec le candidat Jean Balan
à la Une

Noter cet article

Articles les + lus

Une information judiciaire vise l'Ordre des avocats de Paris
[2301 consult.]

L'avocate poursuivie pour exhibition sexuelle relaxée
[2161 consult.]

Remous autour du barème indicatif d'honoraires
[1841 consult.]

Les conclusions d'un avocat sont-elles des oeuvres de l'esprit ?
[1835 consult.]

Rupture conventionnelle : une homologation par le conseil de prud'hommes
[1804 consult.]

Dernières réactions

Cette décision montre bien, mais qui en doutais, que lorsque un résultat (…) par ME JALLOT dans L'erreur d'écriture du greffier était rectifiable le 26/11/2008 à 09h39

Dès lors qu'elle a obtenu une relaxe, l'infraction de dénonciation (…) par ME DRANCOURT dans L'avocate poursuivie pour exhibition sexuelle relaxée le 26/11/2008 à 09h24

La mise en place d'un barème, quand bien même fut-ce pour un seul (…) par ME ECHARD-JEAN dans Remous autour du barème indicatif d'honoraires le 26/11/2008 à 07h44

Sondages

Vie des barreaux

Vous rendez-vous habituellement aux urnes pour élire votre bâtonnier ?

Oui
Non

Votez !

Afficher les résultats

Formation

Conférences juridiques homologuées par le CNB

Avec notre partenaire

travail, logement) et qu'elle soit éventuellement plafonnée à un montant annuel et justifiée par une procédure qui serait engagée ou diligentée. A ce moment-là, ce combat est juste. Il ne s'agit pas de faire une loi fiscale pour les avocats du barreau de Paris. Quant au chèque-avocat, c'est plus simple parce que sa création ne relève pas du pouvoir législatif ou des services fiscaux mais simplement d'une question d'engagement des entreprises. Si cette proposition reçoit l'accord des entreprises, nous pourrons la mettre en place de façon expérimentale, à très bref délai. Si l'expérimentation est satisfaisante, nul doute que cela sera étendu.

actuEL-avocat.fr – La grande profession du droit ?

J.C – Je suis sûr que la Commission Darrois rencontrera le bâtonnier élu dès le 11 décembre prochain ! Si je suis élu, j'y exposerais ma vision d'une profession tournée vers l'avenir.

Documents joints :

Site de campagne

Par Marine Babonneau

Ordre des avocats **(10)** , Mouvements **(14)** , Bâtonnier **(8)**

Réagir à cet article

Thèmes :

Communication **(2 articles)**
Article le + lu : **Annuaires professionnels et pratiques trompeuses** *[459 consult.]*
Outils de communication **(2)**, Démarchage **(1)**, Incompatibilité **(1)**, Publicité **(1)**, Stratégie **(1)**.

Formation **(7 articles)**
Article le + lu : **Formation continue des avocats : mode d'emploi** *[1164 consult.]*
Equivalence **(2)**, Action de formation **(1)**, Colloques-conférences-séminaires **(1)**, CRFPA **(1)**, Formation continue **(1)**.

Honoraires **(8 articles)**
Article le + lu : **Remous autour du barème indicatif d'honoraires** *[1841 consult.]*
Convention d'honoraires **(5)**, Contentieux **(2)**, Aide juridictionnelle **(1)**, Compte détaillé **(1)**, Etat de frais **(1)**.

Loi et réglementation **(42 articles)**
Article le + lu : **Halte aux abus en matière d'aide juridictionnelle** *[958 consult.]*
Réformes **(20)**, Lois **(17)**, Décrets **(8)**, Droit communautaire **(8)**, Circulaires **(1)**.

Métiers du droit **(23 articles)**
Article le + lu : **Les bonnes pratiques des avoués** *[836 consult.]*
Avocats **(11)**, Magistrats **(10)**, Avoués **(5)**, Huissiers **(5)**, Greffiers **(4)**.

Responsabilité professionnelle **(1 article)**
Article le + lu : **Mandat et obligation de conseil de l'avocat** *[179 consult.]*
Devoir de conseil **(1)**, Faute **(1)**, Indemnisation **(1)**, Obligation d'information **(1)**, Responsabilité civile professionnelle **(1)**.

Vie des barreaux **(16 articles)**
Article le + lu : **Conseils de prud'hommes: après les élections, les suppressions** *[484 consult.]*
Ordre des avocats **(8)**, Bâtonnier **(6)**, Informations ordinales **(4)**, Juridictions **(3)**, CNB **(2)**.

Déontologie **(7 articles)**
Article le + lu : **Une information judiciaire vise l'Ordre des avocats de Paris** *[2301 consult.]*
Ethique **(4)**, Secret professionnel **(3)**, Loyauté **(2)**, Sanctions disciplinaires **(1)**.

Gestion et comptabilité du cabinet **(5 articles)**
Article le + lu : **Le traitement social des dividendes de SELARL : une évolution inquiétante ?** *[257 consult.]*
Comptable **(2)**, AGA **(1)**.

Jurisprudence **(16 articles)**
Article le + lu : **Rupture conventionnelle : une homologation par le conseil de prud'hommes** *[1804 consult.]*
Arrêts **(6)**, TGI **(4)**, Décisions **(3)**, Cour d'appel **(2)**, CEDH **(1)**.

Management **(5 articles)**
Article le + lu : **Contrat de collaboration : quand la rupture est inéluctable** *[1000 consult.]*
Collaboration **(2)**, Recrutement **(2)**, Salariés **(2)**, Cabinet secondaire **(1)**, Salaires **(1)**.

Procédure **(37 articles)**
Article le + lu : **Mariage forcé : en France aussi** *[675 consult.]*
Procédure pénale **(20)**, Procédure civile **(13)**, Dématérialisation **(2)**, Médiation et modes alternatifs de règlement des conflits **(1)**, Procédure administrative **(1)**.

Statut fiscal et social de l'avocat **(7 articles)**
Article le + lu : **Allègement de la taxe professionnelle : de la promesse à l'acte** *[429 consult.]*
Avocat libéral **(2)**, Impôts **(2)**, Associé **(1)**, Avocat salarié **(1)**, Charges fiscales **(1)**.

Top 10 des requêtes dans le moteur de recherche au cours des 15 derniers jours :

1 - Ethique
2 - Convention d'honoraires
3 - Avocats
4 - Procédure pénale
5 - Procédure civile
6 - rupture conventionnelle
7 - Magistrats
8 - Avoués
9 - Arrêts
10 - TGI